

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 21 MARS 2026

Délibération n° 20260321.2

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 15	- dont « pour » : 14
Présents : 15	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration :	- dont « abstention » : 1
Absent excusé : 0	
Absent : 0	

Le samedi 21 mars 2026 à 9h30, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 17/03/2026 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Hélène TESTARD, Carine TONDELA, Julie TROTOBAS et Messieurs Eric BADIN, Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Boris COUSSINET, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Raphaël RAISSON, Patrick ROCHE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence BERGER

OBJET :

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain

Le conseil municipal procède à la désignation des membres du conseil chargés de le représenter au sein du Conseil Syndical Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain

Délégué titulaire : Mr Boris COUSSINET

Délégué suppléant : Mr Patrick ROCHE

Délégué suppléant : Mr Raphaël RAISSON

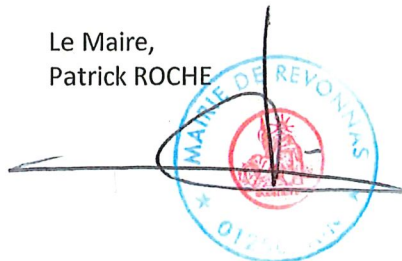
Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

26 MARS 2026

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20260326-20260321-2-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2026